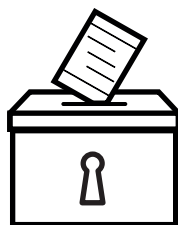


BUDGET PARTICIPATIF DE PARIS : QUI SONT LES PARISIENS QUI Y PARTICIPENT ?

 NOTE n°123
FÉVRIER 2018



© Mairie de Paris



92 809

Parisiens ont pris part au vote en 2016

En 2016, 7 % de la population parisienne a participé aux différentes démarches de Budget participatif de la Ville de Paris, 4 % a voté au Budget participatif de Paris. Les votants numériques représentent 49 % des votants.

Plus des deux-tiers (68 %) de ces votants ont entre 25 et 54 ans. Les taux de participation sont moins forts dans les arrondissements de l'ouest parisien.

Les projets déposés sont distribués sur l'ensemble du territoire, à l'exception des 7^e, 8^e et 16^e arrondissements qui se caractérisent par un nombre plus faible de projets. 35 % des projets déposés concernent le cadre de vie.

Les votants numériques représentent 49 % des votants

À l'édition 2016 du Budget participatif, la moitié des votants (49 %) ont voté numériquement, soit 45 150 Parisiens. L'autre moitié, soit 47 659 Parisiens, ont déposé leur bulletin dans l'une des urnes physiques mises en place par la Ville de Paris.

Au fil des éditions, le nombre de Parisiens qui votent augmente. Ainsi, 92 809 Parisiens ont pris part au vote en 2016 soit une augmentation de 39 % par rapport à l'édition 2015. En 2016, 4 % de la population parisienne a voté au Budget participatif (7 % en incluant les participants au Budget participatif des collèges et des écoles).

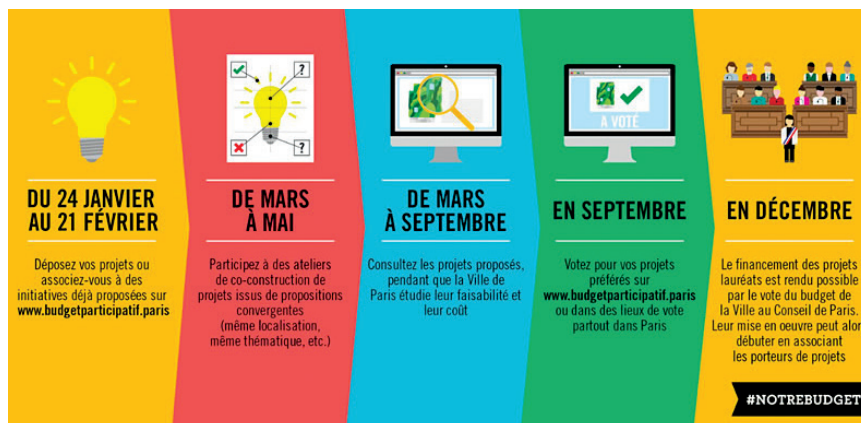
La participation au Budget participatif a augmenté à l'édition 2017 de 47 % par rapport à 2015, pour un total de 98 269 votants en 2017. Le nombre de votants numériques a diminué à l'occasion de cette dernière édition (-15 % entre 2016 et 2017) alors que celui des votants papiers a augmenté (+25 %). Le vote papier s'affirme désormais comme la modalité de vote la plus utilisée. Cela s'explique en partie par les possibilités d'un vote d'opportunité : les stands de vote dans l'espace public (en particulier dans les quartiers populaires avec la présence de triporteurs) favorisant un vote spontané de Parisiens.

Ces différents résultats peuvent être mis en perspective avec le taux de participation aux dernières élections municipales. Ainsi, le taux officiel de participation aux élections de 2014 est de 58 %, ce qui signifie que 58 % des Parisiens inscrits sur les listes électorales ont voté. Ramené à l'ensemble de la population parisienne (ce qui correspond au corps électoral du Budget participatif de Paris), le taux de participation à ces élections était de 33 % des Parisiens.

Le Budget participatif de la Ville de Paris

Depuis 2014, la Ville de Paris met en place un Budget participatif. La Maire de Paris, Anne Hidalgo, a fait le choix de donner aux Parisiennes et aux Parisiens la possibilité de participer directement aux décisions budgétaires de la Ville de Paris. Sur la mandature, les Parisiens décideront de l'allocation de près de 500 millions d'euros soit 5 % du budget d'investissement de la ville sur la période 2014-2020 (le programme d'investissement de la mandature s'élève à 10 milliards d'euros). Tous les Parisiens, sans conditions d'âge ou de nationalité, peuvent y participer en déposant un projet ou en votant.

Chaque édition du Budget participatif suit un cycle annuel segmenté en quatre phases : dépôt de projets par des Parisiens ; instruction des projets par les services de la ville ; vote (par voie numérique ou physique) par les Parisiens pour déterminer les projets lauréats ; vote au Conseil de Paris du budget de la ville.



Le Budget participatif de la Ville de Paris est décliné en 21 versions territoriales : le Budget participatif parisien et vingt budgets participatifs d'arrondissement. Il y a donc des projets « Tout Paris » et des projets spécifiques à chaque arrondissement. À cela s'ajoutent le Budget participatif des écoles (depuis 2016) et le Budget participatif des bailleurs sociaux (depuis 2017). Depuis 2016, le budget mis en débat est de 100 millions d'euros, dont 30 millions d'euros réservés pour les quartiers populaires.

La Ville de Paris met en œuvre les projets gagnants, c'est-à-dire les projets ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors de la phase de vote. Sur les trois premières éditions, cela représente 416 projets. Leur état d'avancement peut être consulté dans La Gazette du Budget Participatif, numéro 1 ou sur le site du Budget participatif de la Ville de Paris.



Une majorité de jeunes adultes parmi les votants

La majorité des votants numériques au Budget participatif a entre 25 et 54 ans (68 %). Les 25-39 ans représentent 41 % des votants, les 40-54 ans, 27 % (figure 1). En comparant avec la population parisienne, ces deux catégories d'âge constituent celles qui se mobilisent le plus en proportion : les 25-39 ans forment 26 % des Parisiens et les 40-54 ans 20 %.

Le Budget participatif parvient ainsi à toucher des individus plus jeunes que les publics habituels des dispositifs de participation citoyenne. Les études sociologiques montrent en effet que le public traditionnel de ces dispositifs est principalement constitué de personnes âgées en raison d'une plus forte disponibilité temporelle et d'un plus

fort sentiment de légitimité à participer que leurs cadets.

Les moins de 15 ans et les plus de 75 ans sont moins représentés parmi les votants numériques (respectivement 3 % et 1 % de l'ensemble des votants en 2016), et sont les tranches d'âge qui se mobilisent le moins en proportion. Leur présence est tout de même notable puisque ce sont deux populations habituellement peu présentes dans les instances participatives. Pour rappel, le Budget participatif s'adresse à tous les Parisiens sans conditions d'âge ni de nationalité. Ils peuvent proposer un projet ou voter.

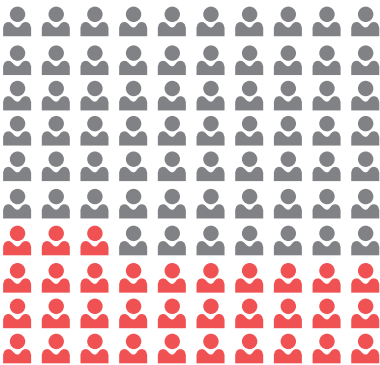
Des votants moins présents dans les arrondissements de l'ouest

La distribution des votants sur le territoire parisien est inégale (figure 2).

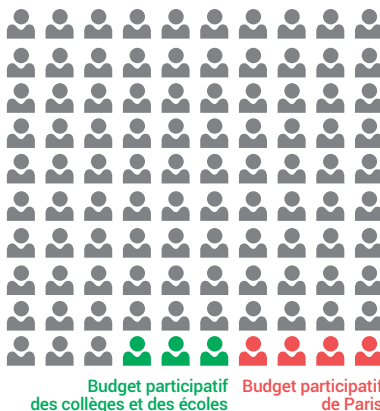
Les arrondissements les mieux représentés en nombre de votants sont le 13^e arrondissement qui rassemble 13 % des votants suivi des 18^e et 19^e (9 %) (figure 3). À l'inverse, seuls 0,9 % des votants résident dans le 4^e arrondissement, 0,7 % dans le 8^e et 0,6 % dans le 1^{er}. Ces résultats reflètent néanmoins en partie des écarts de densité de population entre les arrondissements parisiens.

Si l'on prend en compte leur population, les écarts dans les taux de participation entre les arrondissements se réduisent, ils sont néanmoins significatifs. Le 10^e arrondissement est l'arrondissement dans lequel le taux de votants est le plus élevé (4 %), suivi du 13^e (3 %) et du 9^e (3 %). À l'inverse, seul 0,6 % de la population du 16^e arrondissement, et 0,7 % de la population du 8^e, ont voté numériquement au Budget participatif en 2016.

SUR 100 PARISIENS, 33 ONT VOTÉ AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2014



SUR 100 PARISIENS, 7 ONT VOTÉ AUX DIFFÉRENTS BUDGETS PARTICIPATIFS EN 2016

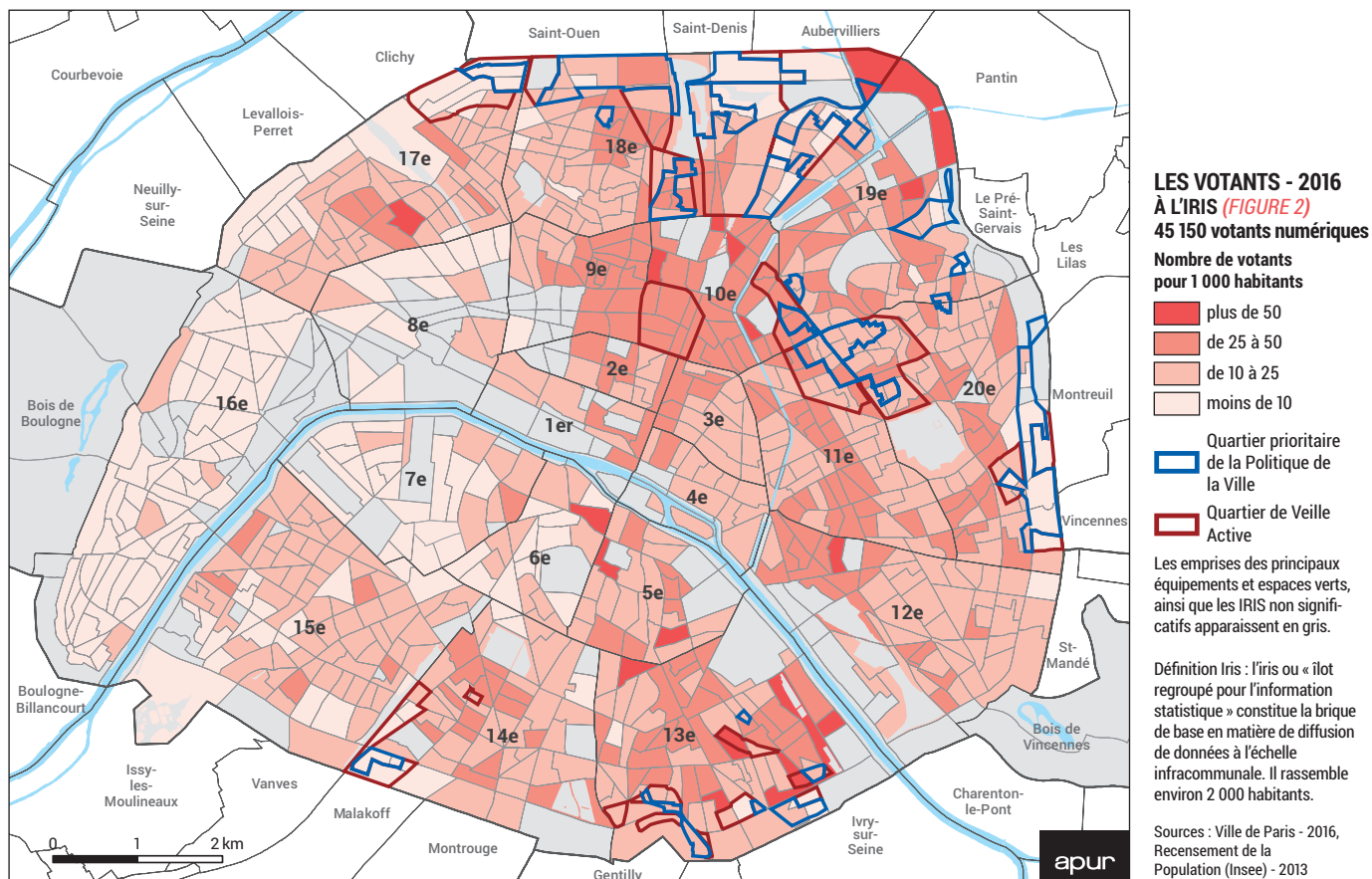


Le Budget participatif parvient à toucher des individus plus jeunes que les publics habituels des dispositifs de participation citoyenne

LES VOTANTS NUMÉRIQUES À L'ÉDITION 2016 DU BUDGET PARTICIPATIF PAR ÂGE (FIGURE 1)

Classe d'âge	Effectif		%		
	Population parisienne	Votants numériques 2016	Population parisienne	Votants numériques 2016	Votants numériques 2016 / population parisienne
Moins de 15 ans	316 556	1 503	14,3	3,3	0,5
15-24 ans	297 977	6 514	13,4	14,4	2,2
25-39 ans	573 374	18 572	25,8	41,1	3,2
40-54 ans	434 104	12 048	19,6	26,7	2,8
55-64 ans	248 621	3 549	11,2	7,9	1,4
65-74 ans	179 507	2 461	8,1	5,5	1,4
75 ans ou plus	170 306	484	7,7	1,1	0,3
(vide)	0	19	0	0	
Total	2 220 445	45 150	100	100	
Moyenne					2,0

Source : Ville de Paris, traitement Apur



LES VOTANTS NUMÉRIQUES À L'ÉDITION 2016 DU BUDGET PARTICIPATIF PAR ARRONDISSEMENT (FIGURE 3)

Arrondissement de résidence	Effectif		%		
	Population	Votants numériques 2016	Population	Votants numériques 2016	Votants numériques 2016/ population
1 ^{er}	16 717	315	0,8	0,7	1,9
2 ^e	21 263	520	1,0	1,2	2,4
3 ^e	35 077	741	1,6	1,6	2,1
4 ^e	26 796	427	1,2	0,9	1,6
5 ^e	60 030	1 574	2,7	3,5	2,6
6 ^e	43 134	1 136	1,9	2,5	2,6
7 ^e	55 486	486	2,5	1,1	0,9
8 ^e	38 257	284	1,7	0,6	0,7
9 ^e	59 389	1 755	2,7	3,9	3,0
10 ^e	92 228	3 706	4,2	8,2	4,0
11 ^e	151 542	3 637	6,8	8,1	2,4
12 ^e	143 922	3 163	6,5	7,0	2,2
13 ^e	182 318	5 762	8,2	12,8	3,2
14 ^e	141 230	2 744	6,4	6,1	1,9
15 ^e	235 366	3 289	10,6	7,3	1,4
16 ^e	165 745	1 068	7,5	2,4	0,6
17 ^e	170 186	2 549	7,7	5,6	1,5
18 ^e	199 135	4 193	9,0	9,3	2,1
19 ^e	187 156	4 096	8,4	9,1	2,2
20 ^e	195 468	3 705	8,8	8,2	1,9
Total	2 220 445	45 150	100	100	
Moyenne					2,0

Source : Ville de Paris, traitement Apur

6 370 votants
habitent dans un
quartier populaire.

14 % des votants résident dans un quartier populaire¹

6 370 votants numériques ont indiqué une adresse de résidence qui appartient à un quartier prioritaire ou un quartier de veille active (figure 4). Ils représentent 14 % des votants numériques, soit un taux proche de celui de la population parisienne résidant dans ces quartiers (16 %, source Insee).

L'un des enjeux du Budget participatif est de permettre la participation des publics éloignés de la politique (les plus démunis socialement et économiquement). Le critère géographique sur lequel cette étude est basée ne permet pas de déterminer rigoureusement la participation de ces publics.

Les projets déposés sont répartis sur l'ensemble du territoire parisien

L'analyse des projets déposés aux différentes éditions du Budget participatif 2015, 2016 et 2017 met en évidence leur répartition géographique sur le territoire parisien² (figure 5). Il apparaît que cette répartition suit des tendances similaires au cours des éditions du Budget participatif. À l'image de la géographie des votants, trois arrondissements se distinguent avec un nombre plus limité de projets : le 7^e, le 8^e et le 16^e.

Dans cet ensemble, les quartiers populaires rassemblent un total de 989 projets localisables sur les trois éditions du Budget participatif, correspondant à 16 % de l'ensemble des projets déposés. À noter que ces quartiers bénéficient d'une enveloppe spécifique de 30 millions d'euros et d'un appui à l'émergence des projets et au vote via un soutien aux associations.

LES PARISIENS HABITANT DANS UN QUARTIER POPULAIRE (FIGURE 4)

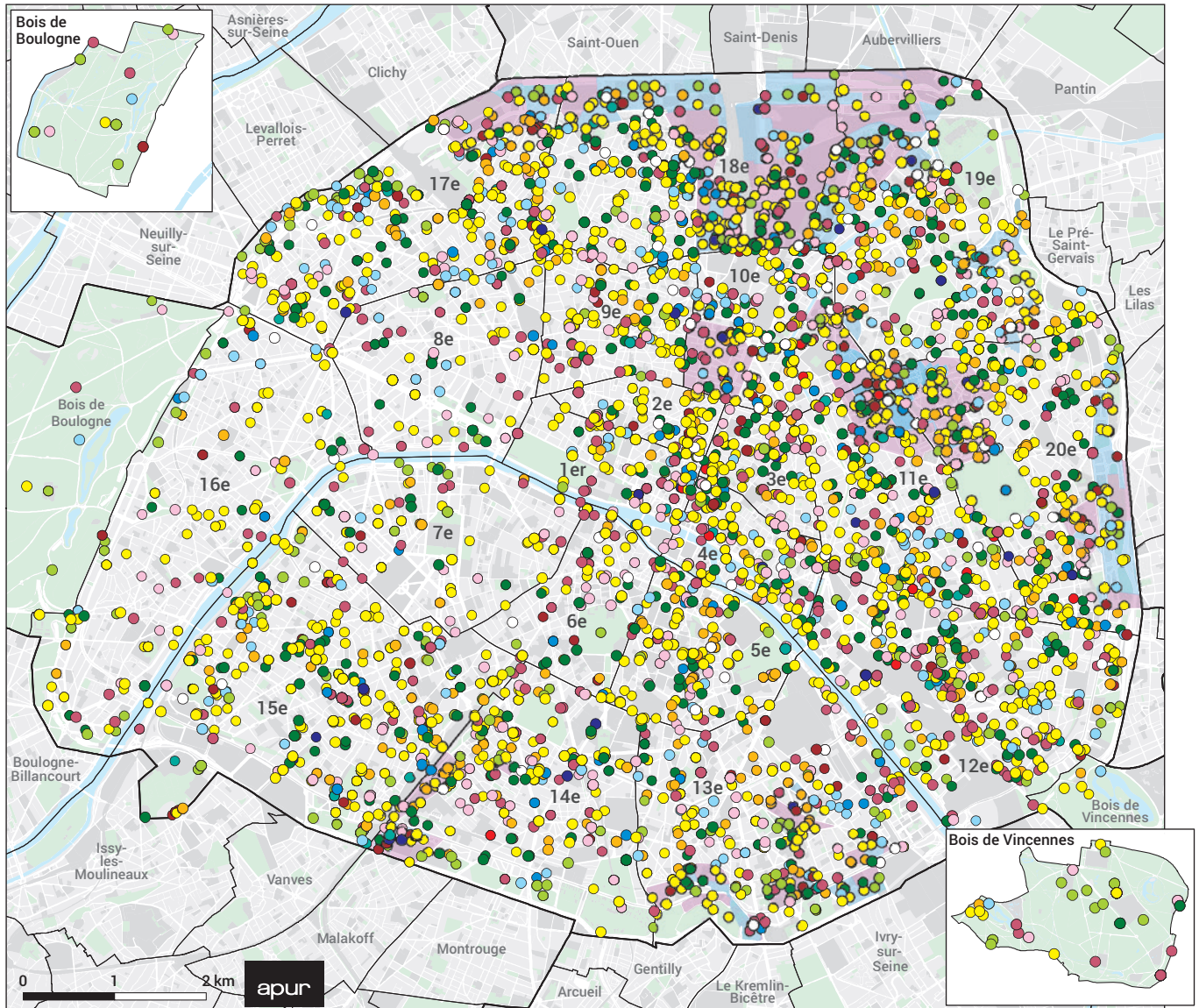
	Population parisienne	Votants numériques 2016
Habitants dans un quartier populaire	365 000	6 370
Part des habitants dans un quartier populaire dans la population totale	16 %	14,1 %

Source : Ville de Paris, traitement Apur

1 – Les quartiers populaires correspondent aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et aux quartiers de Veille Active.

2 – Sur la carte seuls les projets localisables, disposant d'une adresse précise ont été représentés. Ils sont au nombre de 6 318 projets, contre un total de 8 555 projets déposés.





**PROJETS DÉPOSÉS (FIGURE 5)
2015, 2016, 2017**

6 318 projets localisables
en un lieu précis et restreint, déposés
par les Parisiens lors du Budget Participatif

- cadre de vie (2 254)
- environnement (824)
- transport et mobilité (615)
- culture (578)
- éducation et jeunesse (543)
- sport (501)
- prévention et sécurité (318)
- solidarité (226)
- propreté (162)
- autre (119)
- économie et emploi (86)
- ville intelligente et numérique (66)
- santé (26)

- Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
- Quartier de Veille Active

Source : Ville de Paris - 2017

Les projets déposés concernent principalement le cadre de vie (35 %) et l'environnement (13 %).

35 % des projets déposés concernent le cadre de vie

Sur les éditions 2015, 2016 et 2017 du Budget participatif, les projets déposés se concentrent autour de deux grandes catégories de projets (figure 6) :

- 3 000 projets « cadre de vie » (35 %) ;
- 1 107 projets « environnement » (13 %) ;

Cela démontre l'intérêt des déposants de projets pour ces enjeux et souligne aussi une orientation induite par les règles du Budget participatif (qui porte uniquement sur de l'investissement).

Ces deux thématiques sont suivies de trois autres catégories proches en nombre de projets déposés :

- 811 projets « transport et mobilité » (9 %) ;
- 791 projets « culture » (9 %) ;
- 779 projets « éducation et jeunesse ».

Depuis 2015, cette répartition a peu évolué. On note un léger recul des thématiques « cadre de vie » et « environnement », bien qu'elles demeurent dominantes, au profit des thématiques « solidarités » et « éducation, jeunesse ».



© Mairie de Paris



© Mairie de Paris

LES PROJETS DÉPOSÉS AUX ÉDITIONS 2015, 2016 ET 2017 DU BUDGET PARTICIPATIF DE PARIS (FIGURE 6)

Thème	Nombre de projets déposés	
	Effectif	%
Cadre de vie	3 000	35 %
Environnement	1 107	13 %
Transport et Mobilité	801	9 %
Culture	791	9 %
Éducation et Jeunesse	779	9 %
Sport	719	8 %
Prévention et Sécurité	431	5 %
Solidarités	348	4 %
Propreté	220	3 %
Économie et emploi	113	1 %
Ville intelligente et numérique	90	1 %
Santé	36	0 %
Participation citoyenne	38	0 %
Logement et habitat	16	0 %
Non renseigné	65	1 %
Total	8 555	100 %

Source : Ville de Paris - Traitement Apur

Source et méthode

Cette note vise à préciser le profil des Parisiens qui participent au Budget participatif de Paris.

Elle s'inscrit dans la continuité d'une publication qui analyse les projets déposés en 2015 : *Budget participatif : à quoi rêvent les Parisiens ?*, publiée en 2016 par l'Atelier parisien d'urbanisme ; et une recherche doctorale, menée au sein du Centre Européen de Sociologie et de Science Politique : « *L'institutionnalisation de la participation : enracinements, pratiques et réceptions du Budget participatif de la Ville de Paris (2014-2020)* ».

Les données qui ont été analysées proviennent de l'exploitation des informations sur les votants numériques à

l'édition 2016 du Budget participatif de la Ville de Paris. Les votants physiques n'ont pas été intégrés à l'analyse bien qu'ils représentent 51 % des votants à cette édition. Deux variables, correspondant aux informations déclaratives renseignées au moment de la création des comptes numériques, ont été analysées : l'âge et l'arrondissement de résidence. Les données sur les projets portent sur les éditions 2015, 2016 et 2017.

Les données sur la population parisienne proviennent du recensement 2014 de l'Insee.

La note porte exclusivement sur le « Budget participatif de la Ville de Paris », le « Budget participatif des collèges et des écoles » et le « Budget participatif des bailleurs sociaux », aussi développés par la Ville de Paris, ne sont pas analysés.

Pour en savoir plus

Moreau E., Vasseur F., « *À quoi rêvent les Parisiens ? Analyse des projets soumis en 2015* », Apur, septembre 2016

<http://www.apur.org/etude/budget-participatif-quoi-revent-parisiens-analyse-projets-soumis-2015>

Moreau E., Pairot C., « *La ville autrement : initiatives citoyennes, urbanismes temporaires, innovations publiques, plateformes numériques* », Apur, juillet 2017

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ville-autrement-initiatives-citoyennes-urbanisme-temporaire-innovations-publiques>

Site du Budget participatif de la Ville de Paris :

<https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/#>



© Mairie de Paris



© Mairie de Paris

Directrice de la publication :

Dominique ALBA

Note réalisée par :

**Émilie MOREAU (Apur),
William ARHIP-PATERSON
(DDCT - Ville de Paris/CESSP)**

Cartographie :

Anne SERVAIS

Photos et illustrations :

Apur sauf mention contraire

Mise en page : Apur

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

